

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D033

Ouverture d'un contrat d'électricité - maison sise 5, chemin de la demée

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir un contrat d'électricité pour la maison sise "5 Chemin de la Demée",

DECIDE

Article n° 1 : La proposition commerciale de l'Électricité de France, dont le siège social est situé Paris 8e - 22-30 avenue de Wagram est retenue pour la fourniture d'électricité et l'acheminement ainsi que le contrat n° 2010007616816 "conditions particulières de vente", pour la maison 5 chemin de la Demée, sous les conditions suivantes :

- Puissance souscrite de 9 kva
- Consommations réparties en fonction du découpage suivant :
 - heures pleines : toutes les heures non définies comme Heures Creuses
 - heures creuses : 8 heures/jour éventuellement non contiguës dans les plages 12h à 17h et 20h à 8h.

Article n° 2 : Le Budget Fourniture annuel est fixé à 590.24 € hors taxes par an comprenant la consommation prévisionnelle valorisée à la signature du contrat au prix moyen de 16.59c€ HT/kWh, ainsi que la part abonnement annuel facturée par douzième au prix de 15.97€ ht/mois. Les prix incluent la part d'acheminement et les contributions liées au mécanisme de capacité et aux Certificats d'économie d'énergie. Les tarifs énergie c€/kWh hors taxes et hors contributions sont les suivants :

- heures pleines : 17.910 €
- heures creuses : 14.230 €

Les tarifs sont susceptibles d'évoluer suite à une décision des pouvoirs publics.

Article n° 3 : Le contrat est conclu pour une durée d'un an à effet au 12 juin 2023, renouvelable à échéance par tacite reconduction par période d'un an. Le contrat est sans engagement de durée, résiliable à tout moment sans pénalités.

Article n° 4 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil municipal

Fait à Marçon, le 15/06/2023

Le Maire,
Monique TROTIN

